

Bapt
de
marie
therese
ginouier
l'an mil sept cent quatre six et le noisieme
octobre j'ay baptizé marie therese ginouier fille
naturelle, et legitime de louis, et de marguerite rousse
née le jour d'hier. le parrain maus ardillon, et la
marraine therese marine presens les soussignés
Louis ginouier, D. Rous, Brugier, Liongre

mort
de
charlie
philip
l'an mil sept cent quatre six et le quatrieme octobre
nous avons enterré dans le cimetiere de cette paroisse
barthe philip fille de jean et d'anne mesigue presens
les soussignés Donancreu, Liongre

Bapt de
pierre
requier
l'an mil sept cent quatre six et le quatorze octobre j'ay
baptizé pierre requier, fils naturel, et legitime de ponsse
d'anne fauvrier ne le jour d'hier, le parrain joeseph
julian, et la marraine marianne agorade presens les
soussignés M. cillon, Liongre

mariage
de, jean
peiron
avec
marguerite
requier
l'an mil sept cent quatre six et le seize octobre le mariage
est accordé entre jean peiron fils de feu andré, et de
feue marguerite requier de la ville de rous parvoise
sainn Marie d'une part, et magdalene girot fille de
feu louis, et de feue elizabeth meyrin de la même
ville d'autre part, à été par moy celebré dans la chapelle
notre dame du paradis le nois publication des parais
sans qu'il soit intervenu aucun empchement tant
civil que canonique, j'ay exigé leur mutuel consente-
ment, et les ai mariés selon le rit de notre
meur legitime catholique apostolique et romain

M. arthé de leur parais et amis presens acc le 10
charlie thomas elian ecclésiastique. Balthazar
brun, joeseph brun, et andré sculp clair de la
parvoise, et kemois requier soussignés
clian cul. D. Brun, joeseph Brun
marque de + andré sculp Liongre

Bapt de
simon
donnat
l'an mil sept cent quatre six, et le vante octobre
j'ay baptizé simon donnat fil legitime et naturel des
joeseph, et de therese ardillon ne le vinge huit du
covent, le parrain jean ginouier, et la marraine
anne barriere presens les soussignés Liongre

Bapt de
marie
cecile
azane
l'an mil sept cent quatre six, et le vante
novembre j'ay baptizé marie cecile azane
fille naturelle et legitime de joeseph, et de marie
vanelle née le jour d'hier. le parrain jean
vanet, et la marraine roselle rive presens
les soussignés Liongre

Jean Rame
l'an mille sept cent quatre six et le huit decembre j'ay
baptizé marie anne fourmiers fille naturelle et legitime
des joeseph et de anne ardillon, née le sept decembre
le parrain andré et anne fourmiers la marraine
anne barriere, la marraine et d'anne rive
ecrive joeseph fourmiers et fourmiers
l'amure ptre